



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION**  
Règlement no. 108-10

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 22 mars 2010 le règlement no 108-10, lequel vise à réglementer les animaux sur le territoire de la Municipalité.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 23 mars 2010.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 23<sup>ième</sup> jour de mars 2010.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier